Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	**P2**
Soutenir l'apprentissage	**J100**

La Commission Permanente,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1511-1 et suivants, L. 1611-4, L. 4221-1 et suivants, R. 1511-4 et suivants,

VU le Code du travail et notamment la 6ème partie « la formation professionnelle tout au long de la vie » et le livre II « l'apprentissage », et son article L. 6211-3,

VU le Code de l'Education, notamment l'article L214-13,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 10 et 10-1,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,

VU la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

VU le décret n° 2011-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

VU l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,

VU la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028,

VU la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 adoptant le règlement d'intervention relatif au soutien au fonctionnement des CFA,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée, donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2021 adoptant le règlement d'intervention d'aide à l'investissement des CFA,

VU la délibération de la Commission Permanente du 26 mai 2023 approuvant le soutien au fonctionnement 2023-2024 des CFA,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2023 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

1 – AIDE A L'INVESTISSEMENT DES CFA EN 2023

1.1 – TRAVAUX DANS LES CFA

CFA MFR IFACOM – LA FERRIERE

D'ATTRIBUER
une subvention de 700 000 €, à la MFR IFACOM, pour la construction d'un nouvel internat destiné aux apprenties et la réalisation d'un hall de restauration supplémentaire sur le site de la Ferrière en Vendée, pour une dépense subventionnable de 2 800 000 TTC.

D'AFFECTER
l'autorisation de programme correspondante.

D'AUTORISER
La Présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention-type présentée en 1.2 - annexe 1 du présent rapport.

D'AUTORISER
la prise en compte de factures antérieures à la commission permanente.

CFA NANTES TERRE ATLANTIQUE

D'ATTRIBUER
une subvention de 5 234 € à l'EPLEFPA Nantes Terre Atlantique, organisme gestionnaire du CFA Nantes Terre Atlantique, pour des travaux d'étanchéité des menuiseries et l'installation de stores occultants dans les locaux du centre de ressources, situé à Saint Herblain, pour une dépense subventionnable de 5 234 € TTC.

D’AFFECTER
l’autorisation de programme correspondante.

D’AUTORISER
La Présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention-type présentée en 1.2 - annexe 1 du présent rapport.

D’AUTORISER
la prise en compte de factures antérieures à la commission permanente.

CFAA 49 EDGARD PISANI

D’ATTRIBUER
une subvention de 41 546 € au LPEA Edgard Pisani, organisme gestionnaire du CFAA 49 Edgard Pisani, pour des travaux de démolition de l'ancienne serre pédagogique, située à Montreuil Bellay, pour une dépense subventionnable de 41 546 € TTC.

D’AFFECTER
l’autorisation de programme correspondante.

D’AUTORISER
La Présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention-type présentée en 1.2 - annexe 1 du présent rapport.

D’AUTORISER
la prise en compte de factures antérieures à la commission permanente.

1.2 – CONVENTIONS-TYPE INVESTISSEMENTS

D’APPROUVER
les conventions présentées en 1.2-annexe 1 : convention-type investissement et 1.2-annexe 2 : convention modificative-type investissement.

D’APPROUVER
la dérogation à l’article 5-b relatif aux modalités de versement du règlement budgétaire et financier adopté le 23 juillet 2021.

2 - SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES CFA

D’APPROUVER
le soutien au fonctionnement du CFA de la MFR de Saint-Michel-Mont-Mercure pour un montant total de
30 740 € conformément au tableau présenté en 2-annexe 1.

D’ATTRIBUER
à l’organisme gestionnaire des CFA la somme de 30 740 €, conformément au tableau présenté en
2-annexe 1.

D’AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante.

D’AUTORISER
La Présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention-type adoptée lors de la commission permanente du 6 mai 2022.

D’AUTORISER
la dérogation aux articles 5-b et 5-c des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021.

La Présidente du Conseil régional

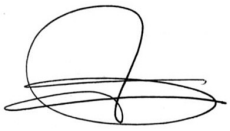

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 28/09/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs